

Zeitschrift: Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport
Herausgeber: École fédérale de sport de Macolin
Band: 47 (1990)
Heft: 10

Rubrik: Page du lecteur

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Structure du sport suisse

Emmanuel Bosc
La Goulette
F - 74800 La Roche-sur-Foron

C'est avec plaisir que j'ai découvert votre revue, par un ami cadre technique de ski nordique en Haute-Savoie. Tout d'abord bravo pour ce mensuel riche et passionnant à lire: la variété des thèmes et la compétence des intervenants sont autant de gages de qualité et de sérieux. Je regrette seulement qu'il ne connaisse pas la promotion qu'il mérite.

Pouvez-vous maintenant m'aider à en savoir un peu plus sur l'organisation et la réglementation du sport suisse et plus particulièrement en ce qui concerne le ski de fond? J'ai 22 ans et je suis titulaire d'un Brevet d'Etat d'éducateur sportif du 1er degré en ski nordique. Je travaille depuis quatre ans dans un ski-club orienté uniquement vers l'élite. Passionné par l'entraînement, je vise désormais plus haut et voudrais vivre de mon métier. Mais, devant la mauvaise santé persistante de la spécialité en France et la quasi inexistante formation des cadres techniques par la fédération, je m'interroge sur mon avenir dans ce pays.

Je me tourne donc vers vous pour vous poser quelques questions dues à mon ignorance du système sportif suisse:

- Quel est le schéma type de l'organisation du sport en Suisse?
- Existe-t-il des «universités de sport» dans votre pays et, si oui, quel est le contenu des études que l'on peut y faire et à quels diplômes mènent-elles?
- A quelles conditions un étranger peut-il étudier le sport en Suisse? Le brevet d'Etat français de ski trouve-t-il une équivalence chez vous?
- Comment s'effectuent le recrutement et la formation des cadres techniques jusqu'au plus haut niveau en Suisse?

Réponse

Votre appréciation élogieuse de la revue MACOLIN nous a touchés, moi et mes collaborateurs et nous tenons à vous en remercier. Il faudrait beaucoup de place pour entrer dans le détail de

vos questions. Je vais y répondre sommairement et vous donner les références nécessaires pour que vous puissiez compléter votre information, soit en consultant les milieux spécialisés du ski, soit la documentation qui existe sur les sujets qui vous intéressent.

Quatre partenaires se partagent les responsabilités et le bon fonctionnement du sport suisse: deux dans le secteur des collectivités publiques, à savoir la Confédération d'une part, les cantons et les communes d'autre part;

Enseigner le ski

Les monitrices et moniteurs de ski disponibles et qui seraient donc non seulement prêts mais heureux de trouver un emploi en hiver ne manquent pas. Les places non plus! Le problème est que l'on se cherche sans toujours se trouver.

Voici une offre et une occasion à prendre au seuil de la saison blanche:

L'Ecole suisse de ski de Grimentz (Valais) cherche moniteurs/trices pour la saison d'hiver 1990/91.

S'adresser à son directeur:
M. Pierre-Marie Epiney
3961 Grimentz
Tél.: 027 65 21 25

deux dans le secteur privé: les fédérations sportives avec leurs sociétés, et l'Association suisse du sport (ASS) qui les regroupe. L'Etat et les cantons ont en compte tout ce qui concerne le sport à l'école (formation des maîtres d'éducation physique dans les universités, rédaction de manuels d'enseignement, élaboration des programmes, contrôle de l'application, dans les écoles, des trois heures obligatoires d'éducation physique); l'énorme Mouvement Jeunesse + Sport (J+S) permettant d'initier les jeunes de 14 à 20 ans qui le désirent (garçons et filles) à la pratique de sports qu'ils choisiront peut-être de poursuivre, par la suite, au sein des fédérations; l'Ecole fédérale de sport (EFSM), qui forme les cadres supérieurs de J+S, des maîtres de sport

«complémentaires» aux maîtres d'éducation physique, etc.; octroi de toute une série de prestations aux fédérations sportives: prise en charge d'un certain nombre de sportifs de haut niveau, mise à disposition de l'Institut de recherches, participation à la formation des «entraîneurs nationaux», attribution de subventions, etc.

Quant au sport «libre», donc totalement indépendant de l'Etat, à savoir le sport de fédérations, ses particularités sont exposées dans un dépliant intitulé «Petit guide du sport suisse», que tous ceux qui s'intéressent à la question devraient posséder. On peut l'obtenir à l'EFSM, 2532 Macolin, ou à l'ASS, case postale 202, 3000 Berne 32 (031 43 00 11). C'est en fait dans le «Petit guide» que vous trouverez l'ensemble du schéma type qui fait l'objet d'une de vos questions.

*

Il n'y a pas d'universités dites «sportives» en Suisse, l'Ecole fédérale de sport de Macolin ne pouvant être considérée comme telle, bien qu'on ait à plusieurs reprises essayé de le faire. Finalement, l'EFSM joue un rôle complémentaire à celui des universités, lesquelles sont responsables de la formation des maîtres d'éducation physique, et cela notamment en accueillant ces derniers en stage de perfectionnement.

*

Pour étudier en Suisse, un étranger doit se soumettre aux réglementations des universités. Quant à la formation dispensée par l'EFSM, elle est tellement spécifique qu'il convient, face aux étrangers intéressés, d'étudier les demandes cas par cas. Ce qui est sûr, c'est que Macolin ne peut intervenir dans les dispositions des fédérations en dehors de J+S. Celle de ski (FSS) a donc sa propre structure dans ce domaine et c'est elle seule qui peut vous répondre en ce qui concerne une éventuelle reconnaissance du brevet d'Etat français. C'est elle aussi qui peut vous dire comment elle procède au recrutement de ses cadres techniques. Son adresse: Fédération suisse de ski, case postale, 3074 Muri. D'autres renseignements peuvent aussi être demandés à l'Association des Ecoles suisses de ski nordique (AESN), Solstuga, 9056 Gais. (Y.J.)